

AVONS-NOUS DES DEVOIRS MORAUX ENVERS NOUS-MÊMES OU SEULEMENT ENVERS AUTRUI?

L'idée d'asymétrie morale

Mon point de départ, c'est l'idée qu'il existe une *asymétrie morale* entre le rapport de soi à soi et le rapport de soi à autrui : seul le rapport à autrui a une valeur ou une importance morale.

Mais qu'est-ce que l'asymétrie morale exactement ?

Pensez à Van Gogh. Tout le monde, je crois, aura tendance à juger que si Van Gogh avait arraché gratuitement l'oreille d'un passant au lieu de se couper la sienne, il y aurait eu une certaine différence morale. À première vue, le fait de se couper l'oreille n'a pas la même importance morale que l'agression gratuite du passant. On peut même aller jusqu'à dire, c'est mon idée du moins, qu'il n'a *aucune* importance morale.

Ou pensez plutôt au cas du suicide, moins manifestement pathologique. Les philosophes qui défendent la symétrie morale entre le rapport à soi et le rapport aux autres diront qu'il n'y a absolument aucune différence morale entre le suicide et le meurtre. Ils iront contre une intuition largement partagée aujourd'hui qui nous empêche de mettre les deux actes sur le même plan. Cette intuition, c'est précisément qu'il existe une asymétrie morale entre ce que nous faisons aux autres et ce que nous nous faisons à nous-mêmes.

Mais qu'est-ce qui la *justifie* ?

La première réponse qui pourrait venir à l'esprit c'est, tout simplement, que la morale ne concerne que les autres *par définition*. Mais on pourrait contester cette explication en faisant valoir que, dans les trois théories morales les plus débattues, kantisme, utilitarisme, éthique des vertus, cette asymétrie n'existe pas.¹

¹ Michael Slote, « Some Advantages of Virtue Ethics » in *From Morality to Virtue*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 3- 21 qui donne la prime de la symétrie morale à l'éthique des vertus ; et mon « Self-other asymmetry », *Ateliers de l'éthique*, 2008, 3, 1, p. 79-89, où j'essaie de montrer que le kantisme et l'utilitarisme prônent également la symétrie morale, bien que de façon moins cohérente.

- 1) Dans le calcul des plaisirs et des peines de l'utilitariste, le bien et le mal qu'on se cause à soi-même est inclus exactement au même titre que le bien et le mal qu'on fait aux autres.
- 2) Pour le kantien, il faut respecter son humanité dans sa propre personne exactement de la même manière que dans celle d'autrui (ce qui justifie la condamnation parallèle du suicide et du meurtre).
- 3) Quand à l'ami des vertus, ce qui semble compter pour lui (dans certaines versions au moins), c'est la « juste mesure » en toute chose, dans le rapport à soi-même comme dans le rapport aux autres.

Une autre justification de l'asymétrie morale dit que, dans le cas de dommages qu'on se cause volontairement à soi-même, il n'y a pas de préjudice puisque la victime a, en principe, consenti au dommage et que le consentement annule le tort².

Cependant, la différence morale ne peut pas reposer entièrement sur l'idée qu'on ne peut pas se causer volontairement un tort, car on peut très bien admettre qu'il existe une différence entre le tort qu'on se cause à soi-même et le tort qu'on cause à autrui même lorsque ce tort a été causé involontairement ou par négligence, sans notre consentement.

J'essaie de défendre la thèse de l'asymétrie morale contre ces trois grandes théories morales et sans m'appuyer exclusivement sur la notion de consentement : un programme peu réaliste *a priori*, j'en suis bien conscient.

Mon idée est de montrer que la notion de devoir moral envers soi-même est incohérente, que la valeur morale des vertus (dans un sens raisonnable de ce terme) est toujours conditionnelle, dépendante des buts qu'elle sert et que les torts qu'on se cause à soi-même ne peuvent pas avoir la même importance morale que ceux qu'on cause aux autres car ils semblent violer des préceptes de prudence et non des principes de moralité.

Il en résulte que nous pouvons avoir des devoirs moraux à l'égard des autres mais pas de nous-mêmes, que les vertus personnelles n'ont pas de valeur morale en elles-mêmes, que les torts qu'on se cause à soi-même n'ont pas d'importance morale, ce qui suffit, me semble-t-il, à donner une plausibilité à la thèse de l'asymétrie morale entre le rapport de soi à soi et le rapport de soi à autrui.

Je dois avouer que j'essaie de suivre ce programme dans un certain état schizophrénique. En même temps que je rassemble des arguments en sa faveur, je me dis en permanence que c'est une conception qui va trop à l'encontre des conceptions traditionnelles de l'éthique pour être vraiment plausible. Et quand il

² Shelly Kagan, *Normative Ethics*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1998, p. 147.

m'arrive de l'oublier, il y a toujours un philosophe pour me le rappeler, amicalement ou pas !

C'est que, pour de nombreux philosophes inspirés par Kant ou Aristote (ou par les deux, il y en a aujourd'hui), les devoirs moraux envers soi-même et les vertus dirigées vers soi sont les piliers de toute éthique qui se respecte. Ils diront qu'en renonçant à ces deux notions, l'éthique minimale change de sujet. Elle ne parle plus d'éthique mais plutôt de droit ou de politique.

J'aimerais les faire douter de l'idée qu'une éthique débarrassée des devoirs envers soi-même ou des vertus personnelles ne serait plus une éthique (je ne peux évidemment pas espérer plus, étant donné l'enracinement de ces notions dans la tradition philosophique).

Nous n'avons pas de devoirs moraux envers nous-mêmes

Après cette déclaration de principes un peu grandiloquente, indispensable en philosophie si on veut se faire prendre un peu au sérieux, je vais passer aux affaires philosophiques courantes.

Dans *L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes* (Gallimard, 2007), je présente sept arguments contre l'idée de devoir moral envers soi-même.

1. Les prétendus devoirs moraux envers soi-même ne sont pas moraux mais prudents, par conséquent ne pas respecter ces devoirs n'est pas immoral mais, au pire, irrationnel.
2. La notion de devoir envers soi-même est incohérente. Elle pose un problème logique.
3. Les prétendus devoirs moraux envers soi-même en tant que personne sont en réalité des engagements envers des principes impersonnels.
4. Les prétendus devoirs moraux envers soi-même sont en réalité des devoirs envers des entités abstraites comme la nature ou l'espèce humaine.
5. Les prétendus devoirs envers soi-même ne sont pas moraux mais sociaux ou esthétiques, et ne pas respecter ces devoirs n'est pas être immoral mais, au pire, dépourvu d'honneur ou d'élégance.
6. L'élément moral du devoir envers soi-même, c'est ce qui concerne autrui.
7. L'application de l'idée de devoir moral envers soi-même représente une menace pour les libertés individuelles.

Ces sept arguments ne sont évidemment pas de la même nature. Certains sont logiques. D'autres sont moraux. Le dernier est pratique. Il ne dit rien de la notion de devoir envers soi-même : il concerne l'usage abusif qui en est fait. Aucun, n'est décisif à lui seul. Mais ensemble, ils forment une conjonction

d'arguments qui devrait, au moins, nous faire douter de l'idée que la notion de devoir envers soi-même est à l'abri de toute objection.

Sept arguments, ça fait beaucoup et vous devez évaluer avec inquiétude le nombre de pages que cela représente.

Rassurez-vous, je ne présenterai que les deux premiers.

1. Les prétendus devoirs moraux envers soi-même ne sont pas moraux mais prudents, et ne pas respecter ces devoirs n'est pas immoral mais, au pire, irrationnel.

Le premier argument dit que les prétendus devoirs moraux envers soi-même ne sont pas moraux mais prudents, c'est-à-dire justifiés par le souci de protéger des intérêts personnels, et que ne pas respecter ces devoirs n'est pas immoral mais irrationnel.

Pour expliquer un peu ce que tout cela signifie, je vais solliciter vos intuitions morales comme on dit dans le jargon en vous soumettant un cas auquel vous n'avez pas été confrontés trop souvent, j'espère.

Comparez ces trois jugements :

1. « Tu devrais lire ou faire un peu de sport au lieu de rester toute la journée vautré sur le canapé à regarder la télévision, en te gavant de biscuits au chocolat : je ne te force pas, je ne te menace pas, je te dis seulement que *ce serait mieux pour toi* ».

2. « Tu devrais lire ou faire un peu de sport au lieu de rester toute la journée vautré sur le canapé à regarder la télévision, en te gavant de biscuits au chocolat : je ne te force pas, je te menace pas, je te dis seulement que *c'est immoral* ».

3. « Vous êtes resté à plusieurs reprises, et pour de longues périodes, vautré sur un canapé à regarder la télévision en vous gavant de biscuits au chocolat. En vertu de la loi de prévention de l'obésité du XXX, vous êtes condamné à 5.000 euros d'amende, huit mois d'emprisonnement avec sursis et un suivi médical à vos frais à perpétuité »

Je vais laisser de côté le troisième jugement qui relève de l'intervention de l'État et sort du contexte moral où je veux me situer et je vais concentrer mon attention sur le premier et surtout sur le second : *il est immoral* de rester toute la journée vautré sur un canapé à regarder la télévision, en se gavant de biscuits au chocolat.

Pour voir qu'il y a quelque chose de « déplacé » dans ce jugement, il suffit je crois de le comparer à un jugement portant sur la même action mais plus directement liée à quelque chose *qui concerne autrui*. Pensez par exemple à « Il est immoral de manger tant de biscuits au chocolat à soi seul, alors que des millions d'enfants meurent de faim et que si ces biscuits étaient partagés, on pourrait en sauver quelques uns ». Il me semble que ce jugement pose moins de problèmes, *parce qu'il implique autrui* assez directement. Faute d'une précision de ce genre, il serait peut-être pertinent de dire de notre personnage gourmand et paresseux qu'il est « imprudent » car il met sa santé en danger, ou qu'il est « un peu irrationnel » car les coûts de son comportement semblent plus élevés que ses bénéfices, mais non qu'il est « immoral », ou qu'il viole un devoir moral envers lui-même.

On peut envisager d'autres cas de supposé devoir moral envers soi-même ou l'élément moral n'est pas plus évident.

Pensez à un Mozart potentiel qui choisirait de passer tout son temps devant sa console vidéo. Pour certains philosophes d'inspiration aristotélicienne ou kantienne, il pourrait être dit « immoral » en vertu du devoir moral envers soi-même de ne pas « laisser ses talents à l'abandon ».

Je ne serais pas le seul, j'en suis sûr, à trouver ce jugement bizarre. Il me semble qu'il faudrait plutôt dire de ce petit Mozart qui gâche ses talents, qu'il est « un peu irrationnel », qu'il « pourrait le regretter plus tard », mais pas qu'il est « immoral », à moins qu'une histoire très claire impliquant des torts graves et intentionnels envers autrui soit proposée en supplément.

Bien entendu, cette intuition linguistique n'est pas décisive. Il se pourrait que nos façons courantes de parler des choses soient philosophiquement défectueuses. Il se pourrait que dans certains contextes philosophiques, la prudence et la moralité soient une seule et même chose. Il n'empêche que si un philosophe kantien ou aristotélicien soutient que notre petit Mozart qui gâche ses talents est « immoral » c'est lui qui devra prouver que son jugement est approprié. La charge de la preuve lui incombera. Il devra expliquer aussi pourquoi il est si facile de rendre ce jugement d'immoralité plus pertinent en ajoutant quelque chose *qui concerne autrui*.

Je passe au deuxième argument : le problème logique des devoirs envers soi-même

2. *La notion de devoir envers soi-même est incohérente. Elle pose un problème logique.*

Si vous voulez comprendre le problème *logique* que posent les devoirs envers soi-même, pensez aux promesses ou aux relations entre créancier et débiteur, et demandez-vous ce qui se passerait si c'était la *même personne* qui faisait la promesse et qui en bénéficiait, si c'était la même personne qui était créancière et débitrice.

Celui qui fait une promesse se place sous l'obligation de la tenir. Il ne n'est pas libre de l'annuler sans bonnes raisons c'est-à-dire sans raisons acceptables par celui à qui la promesse a été faite. De son côté, la personne à qui la promesse a été faite est libre de l'annuler même sans raison. Si vous m'avez promis de me prêter votre tournevis électrique, vous n'êtes pas libre d'annuler cette promesse sans raison valable, mais je suis libre, moi, de vous en délivrer pour une raison quelconque : je ne veux plus bricoler, je n'ai plus envie de menacer mes voisins trop bruyants etc., ou sans aucune raison. C'est une des spécificités du système de droits et devoirs qu'engendre une promesse.

Comment ce genre de schéma pourrait-il s'appliquer à une promesse envers soi-même, c'est-à-dire quand c'est la *même personne* qui est auteur et récipiendaire de la promesse ?

Supposons que je me sois fait à moi-même la promesse de ne plus jamais manger de poisson surgelé de chez Picard. En tant qu'auteur de la promesse, je ne suis pas libre de l'annuler. Mais en tant que récipiendaire de la promesse, je suis libre de l'annuler. N'est-ce pas contradictoire ?

Dans le cas des promesses, l'émetteur (celui qui a promis) est tenu par l'obligation, alors que le récepteur (celui à qui on a promis) est libre de l'annuler.

La promesse n'engage que celui qui l'a faite (et pas celui qui la reçoit comme disent cyniquement certains politiciens).

Dans le cas d'une relation entre créancier et débiteur, c'est l'inverse. L'émetteur (le créancier) est libre d'annuler l'obligation (la dette) alors que le récepteur (le débiteur) ne l'est pas.

Appliquons le modèle aux devoirs envers soi-même : nous aurons le même problème logique que dans le cas des promesses. Supposons que la *même personne* soit à la fois créancière et débitrice. En tant que celle qui oblige (créancière), elle est libre d'annuler la dette. Mais en tant que celle qui est obligée (débitrice), elle n'est pas libre de l'annuler. N'est-ce pas contradictoire ?

Ce qui fait problème, bien sûr, ce n'est pas que les obligations morales ou légales sont des impératifs qu'on est libre de ne pas respecter. Il n'y a, en effet, rien de contradictoire dans cette possibilité. C'est même l'un des traits qui distingue une obligation morale ou légale d'une loi naturelle. On ne peut

pas violer la loi de la gravitation, mais on peut se soustraire à l'obligation de respecter une promesse ou un engagement à rembourser une dette (même en sachant qu'on s'expose à toutes sortes de sanctions plus ou moins désagréables). Mais c'est une chose d'être libre ne pas respecter une obligation, c'en est une autre d'être en position de *l'annuler*.

Je peux ne pas respecter une promesse ou un engagement à rembourser une dette, mais cela ne signifie pas que ces obligations ne comptent plus, que je les ai annulées.

En tant qu'auteur d'une promesse, je ne suis pas libre de l'annuler ; celui à qui je l'ai faite, lui, est libre de le faire. En tant que débiteur, je ne suis pas libre d'annuler *ma* dette. Mon créancier, lui, est libre de le faire.

Bref, le problème logique des devoirs envers soi-même n'est pas qu'il s'agit d'obligations auxquelles on est libre de se soustraire. En un certain sens, les devoirs sont faits pour ne pas être respectés ou, plus exactement, ils sont tels qu'on peut ne pas les respecter. Il est qu'on est libre de les annuler (comme le créancier ou le récipiendaire d'une promesse) sans être libre de les annuler (comme le débiteur ou l'auteur d'une promesse), ce qui est contradictoire.

Hobbes avait déjà vu cette contradiction³ et Kant aussi : « Si le moi *qui oblige* est entendu dans le même sens que le moi *obligé*, c'est, dans ce cas, un concept contradictoire que celui de devoir envers soi-même ». ⁴ Mais la suite de la discussion de Kant vise à montrer que cette contradiction n'est qu'*apparente*.

Kant estime qu'il est possible de résoudre ce qu'il appelle l'« antinomie » des devoirs de l'homme envers lui-même en faisant l'hypothèse que nous pouvons nous envisager nous-mêmes sous *deux aspects différents* : comme être « naturel », déterminé des causes (dont certaines raisons, qui peuvent être des causes de notre comportement), et comme être « nouméal », doué de liberté intérieure, capable de « reconnaître » un devoir envers soi-même (et non d'y être soumis passivement). En fait, pour Kant, ce n'est vraiment la même personne qui oblige et qui est obligée, ce qui serait en effet contradictoire. Celui qui oblige est l'être nouméal agissant librement qui est en nous et l'obligé est l'être naturel agissant selon les lois causales, qui est également en nous. Ce sont donc deux personnes différentes ou plus exactement, la même personne *sous deux aspects différents*.

³ Hobbes, *Léviathan*, ch. 26, trad. Gérard Mairet, Paris, Folio-Essais Gallimard, 2000, p. 407-408.

⁴ Kant, *Métaphysique des mœurs II, Doctrine de la vertu* (1797), trad. Alain Renaut, GF-Flammarion, 1994, p. 267-269.

On peut avoir des raisons de vouloir se passer du concept métaphysique d'être « nouménal » (si par exemple on ne comprend pas exactement ce que, dans ce contexte, il ajoute à l'idée d'agent libre, comme c'est mon cas) et d'envisager l'hypothèse d'une sorte de division purement théorique de l'agent entre celui qui oblige et celui qui est obligé, selon le modèle de la division de l'esprit freudienne par exemple. On verra mieux alors, je crois, en quoi consiste cette solution kantienne à l'« antinomie » des devoirs de l'homme envers lui-même et pourquoi elle ne marche pas.

En fait, ce genre de solution a été envisagé par des philosophes de l'esprit contemporain pour résoudre un casse-tête qui présente quelques similitudes avec l'« antinomie » des devoirs de l'homme envers lui-même. C'est le problème dit du « mensonge à soi-même ».

Les philosophes de l'esprit sont toujours très intéressés par ce qui semble impossible ou inconcevable : des cerveaux dans des cuves, comprendre une chauve-souris, maîtriser le concept de couleur quand on est aveugle etc. Il n'est pas surprenant qu'ils se soient demandés si le mensonge à soi-même pouvait être conçu exactement comme un mensonge à autrui.

Si je dis à quelqu'un que je ne peux pas régler la note du restaurant parce que je n'ai pas d'argent sur moi, alors que *je sais qu'il sait que c'est faux*, parce qu'il m'a vu sortir une liasse de billets de banque pour me payer une rose rouge quelques minutes auparavant, qu'il n'y a aucune raison de croire que cet argent n'est pas le mien ou que je suis sur la paille par ailleurs, est-ce que je lui mens? En principe, non (ce qui ne rend pas l'acte nécessairement plus sympathique), car parmi les conditions « épistémiques » du mensonge, il y a, semble-t-il, la suivante : le menteur doit croire que la personne à qui il ment ne sait pas qu'on lui ment. Est-ce concevable dans le cas d'un mensonge à soi-même ? Puis-je croire que la personne à qui je mens ne sait pas que je lui mens, alors que cette personne n'est autre que moi-même ?

Les philosophes qui se sont intéressés à la question, et jugent que le mensonge à soi-même est possible, ont du mal à y répondre. Ces derniers temps, ils ont tendance, en s'inspirant vaguement de Freud, à imaginer que l'esprit de l'agent pourrait être divisé en deux parties autonomes, lesquelles seraient comme deux petits agents intérieurs en conflit, ce qui soulève d'innombrables difficultés. Entre autres : chacun de ces petits agents peut-il aussi se mentir à lui-même ?

Les devoirs envers soi-même posent des problèmes du même genre, si on justifie leur possibilité en postulant l'existence théorique de deux petits agents intérieurs, celui qui oblige et celui qui est obligé.

Pour être en mesure de respecter son obligation à l'égard de celui qui l'oblige, il faudrait que le petit agent qui est obligé soit capable de s'obliger lui-même. Comment cela est-il possible ? On en revient à la contradiction initiale qui n'est donc pas résolue.

C'est aussi l'objection qu'on pourrait faire à la solution de Kant au problème de l'incohérence logique des devoirs envers soi-même. Elle repose sur l'idée d'un agent divisé intérieurement entre un être libre qui commande en principe et un être naturel qui devrait se soumettre en principe. Mais comment cet être naturel pourrait-il s'obliger lui-même à l'égard de l'être libre qui commande si une telle obligation est inconcevable? On en revient à la contradiction initiale qui n'est donc pas résolue.

Kant semble vouloir prévenir cette objection lorsqu'il dit que si le devoir envers un autre est concevable alors le devoir envers soi-même l'est nécessairement aussi. Il existerait, en fait, un « lien conceptuel » entre le devoir envers soi-même et le devoir envers autrui. Il ne pourrait pas être vrai que nous ayons des devoirs envers autrui et faux que nous ayons des devoirs envers nous-mêmes. Je le cite :

S'il n'y avait pas de devoir envers soi-même, il n'y aurait pas de devoir du tout, *car on ne peut s'obliger vis-à-vis d'autrui que si est capable de s'obliger en même temps soi-même*⁵.

Son argument supposé décisif est donc qu'on ne pourrait même pas concevoir un devoir envers autrui si le devoir envers soi-même était inconcevable.

L'existence du devoir envers autrui dépend-elle aussi intimement du devoir envers soi-même ?

C'est loin d'être évident. On pourrait avoir des obligations envers les autres (y compris des « moi » futurs) même s'il était impossible d'avoir des obligations envers soi-même. Ce serait seulement des obligations qu'on ne peut pas respecter.

Par conséquent, si, tout bien considéré, c'est l'existence d'un lien conceptuel entre le devoir envers autrui et le devoir envers soi-même qui porte tout le poids de la solution kantienne au problème de l'incohérence logique de la notion de devoir envers soi-même, elle est douteuse, car l'existence d'un tel lien conceptuel n'est pas garantie.

⁵ Ibid., p 268